

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement à huis clos le mardi 15 juin 2021 à compter de 17 h 30 au Centre communautaire et récréatif situé au 5 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, conformément au décret 689-2020, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

**Sont présents:**

Monsieur le conseiller Alphée Moreau  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Madame la conseillère Julie Jolivette  
Monsieur le conseiller Gilles Bastien  
Monsieur le conseiller Nicolas Malette  
Monsieur le conseiller Raymond Morin  
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le substitut Mathieu Caron  
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette  
Monsieur le conseiller Robert Bergeron  
Madame la conseillère Carole Robert  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Madame la conseillère Francine Fortin  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Low  
Lac Ste-Marie  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présentes :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe, Mme Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières, humaines et matérielles, madame Julie Thérien, adjointe au greffe et madame Natacha Desjardins, agente de communication.

Les citoyens ont été invités, via les réseaux sociaux, à transmettre par courriel leurs questions relatives à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

---

## **OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

---

**Ouverture de la séance par la préfète**

---

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 17 h 30.

2021-R-AG198

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 15 juin 2021**

---

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes, proposées préalablement à l'ouverture de la séance :

**Ajout :**

**110-12 DG** – Dépôt du rapport annuel 2020 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

**Modification :**

**400-7 DG** – Annulation de l'appel d'offres 210527, Autorisation de lancement d'un nouvel appel d'offres pour des Services d'acheminement (transport à longue distance) de débris de

construction, rénovation, démolition et de déchets volumineux (Écocentre sud) et autorisation d'octroi d'un contrat temporaire de gré à gré.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG199

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 18 mai 2021**

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Note au procès-verbal - Dépôt du rapport d'activités de la préfète – Période du 11 mai au 8 juin 2021**

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activité mensuel et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Note au procès-verbal - Dépôt du rapport financier de l'exercice 2020 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

Dépôt du rapport financier de l'exercice 2020 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, lequel est présenté par Mme Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières, humaines et matérielles. Le rapport déposé sera disponible sur le site internet de la MRC.

**Note au procès-verbal - Dépôt du rapport financier de l'exercice 2020 des TNO de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

Dépôt du rapport financier de l'exercice 2020 des TNO de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, lequel est présenté par Mme Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières, humaines et matérielles. Le rapport déposé sera disponible sur le site internet de la MRC.

2021-R-AG200

**Autorisation – Création et dotation de postes – Préposés à l'entretien ménager**

**Considérant** l'échéance du contrat 181001 « Entretien ménager » le 30 septembre 2021;

**Considérant** l'augmentation des besoins et des dépenses relatives à l'entretien ménager par la MRC au cours des trois dernières années, expliquée en partie par les mesures sanitaires liées à la COVID-19, mais également par la mise en place de nouvelles infrastructures;

**Considérant** l'analyse de différents scénarios pour répondre aux besoins grandissants de la MRC pour l'entretien ménager de ces différents sites;

**Considérant** qu'une des options étudiées par le comité de l'Administration générale est l'embauche de ressources pour réaliser les travaux d'entretien intérieur des bâtiments de la MRC;

**Considérant** que la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 2 juin 2021 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale de la MRC, en collaboration avec la direction des ressources financières, humaines et matérielles à :

- **Entreprendre** les démarches nécessaires à la création de deux postes de préposé à l'entretien ménager pour les infrastructures de la MRC, selon les besoins qui seront déterminés pour les secteurs Nord et Sud;
- **Lancer** un processus de dotation pour l'embauche de deux préposés à l'entretien ménager, selon les conditions déterminées;

- **Embaucher** les candidats retenus suite au processus de dotation qui sera réalisé, pour entérinement ultérieur par le Conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-R-AG201**

**Autorisation – Recherche de prix sur invitation – Travaux d'entretien extérieur**

---

**Considérant** l'échéance du contrat 181010 « Travaux d'entretien extérieur » le 30 septembre 2021;

**Considérant** l'analyse de différents scénarios pour répondre aux besoins de la MRC pour les travaux d'entretien extérieur de son siège social et du kiosque touristique situé à Gracefield;

**Considérant** que la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 2 juin 2021 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction des ressources financières, humaines et matérielles à réaliser une recherche de prix sur invitation pour les travaux d'entretien extérieur de son siège social et du kiosque touristique situé à Gracefield, pour une durée de 3 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-R-AG202**

**Autorisation – Recherche de prix sur invitation – Vérification comptable-Auditeur externe**

---

**Considérant** l'échéance du contrat 180725 « Vérification comptable-Auditeur externe » octroyé à Dignard Éthier CPA Inc. pour les années 2018-2019-2020;

**Considérant** la nécessité de lancer une nouvelle recherche de prix, sur invitation auprès de firmes comptables ayant une place d'affaires sur le territoire de la MRC, pour la vérification comptable des états financiers 2021, 2022 et 2023 de la MRC et des TNO;

**Considérant** que la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 2 juin 2021 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction des ressources financières, humaines et matérielles à lancer une recherche de prix sur invitation pour l'octroi d'un contrat de « Vérification comptable-auditeur externe » pour la MRC et les TNO, pour les années 2021, 2022 et 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-R-AG203**

**Modification de la résolution 2021-R-AG085 – Entente de fourniture de services techniques d'inspection – Livraison des programmes d'amélioration de l'habitat et de l'accessibilité de la Société d'habitation du Québec (SHQ)**

---

**Considérant** la résolution 2021-R-AG085 adoptée par le Conseil de la MRC à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2021 autorisant le renouvellement de l'entente concernant la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat et de l'accessibilité de la SHQ intervenue avec M. Robert Baillargeon pour l'année 2021-2022;

**Considérant** que suite à l'adoption de cette résolution, une analyse des sommes reçues de la SHQ et des dossiers traités par l'inspecteur désigné a été réalisée en collaboration entre l'inspecteur et la directrice des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC;

**Considérant** qu'en raison de la COVID-19, la MRC a noté une diminution significative des dossiers PAD (absence de visites à domicile), expliquant la diminution des revenus associés;

**Considérant** que des tâches parallèles ont tout de même été réalisées par l'inspecteur en place, pour la MRC, justifiant le non remboursement des sommes versées à titre de salaire sans revenus rattachés de la SHQ;

**Considérant** que pour contrer de telles situations dans les prochaines années, l'entente en vigueur avec l'inspecteur pourrait être modifiée afin que ce dernier soit reconnu comme travailleur autonome plutôt que comme salarié de la MRC;

**Considérant** qu'à ce titre, seules les sommes réellement reçues de la SHQ seraient versées à l'inspecteur;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 2 juin 2021 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC :

- **D'autoriser** la modification de la résolution 2021-R-AG085;
- **D'autoriser** la modification de l'*Entente de fourniture de services techniques d'inspection – Livraison des programmes d'amélioration de l'habitat et de l'accessibilité de la Société d'habitation du Québec* à intervenir avec l'inspecteur désigné, M. Robert Baillargeon, selon les modalités recommandées par le comité de l'Administration générale;
- **D'autoriser** Mme Chantal Rondeau, directrice générale de la MRC, à signer l'entente à intervenir dans ce dossier ainsi que tout document afférent.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-R-AG204**

#### **Tarification aux municipalités locales de la MRC – Écocentre sud**

---

**Considérant** la récente ouverture d'un nouvel Écocentre de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau situé à Kazabazua « Écocentre sud »;

**Considérant** qu'une Grille tarifaire pour des services rendus à cet Écocentre a été adoptée par le Conseil de la MRC, conformément au règlement 2021-353 en vigueur, à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 18 mai 2021 (résolution 2021-R-AG181);

**Considérant** que cette grille prévoit les tarifs prescrits pour les citoyens déposant les matières autorisées à ce site;

**Considérant** que pour les municipalités, la tarification applicable a été adoptée aux prévisions budgétaires 2021 de la MRC, pour l'Écocentre nord, soit 118 \$/tonne;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale, lors de la rencontre tenue le 2 juin 2021, de prévoir la même tarification pour l'Écocentre sud.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de confirmer que la tarification prévue pour les municipalités soit la même pour l'Écocentre sud ainsi que l'Écocentre nord (118 \$/tonne), pour l'année 2021, tel que prévu aux prévisions budgétaires.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-R-AG205**

#### **Autorisation – Création et dotation de postes dans le cadre du réseau « Accès entreprise Québec » – Service de développement économique**

---

**Considérant** la signature d'une Convention d'aide financière entre la MRC, le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional, dans le cadre du réseau « Accès entreprise Québec » (résolution 2021-R-AG063);

**Considérant** que dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau et par la signature de la Convention d'aide financière, un financement correspondant au montant nécessaire à l'embauche d'au moins deux nouvelles ressources en développement économique a été octroyé à la MRC;

**Considérant** que ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

**Considérant** que différents scénarios ont été étudiés par la direction générale et la direction du service de développement économique pour l'embauche de ces nouvelles ressources, lesquels ont été présentés au comité de l'Administration générale;

**Considérant** qu'afin de répondre aux modalités de l'entente ainsi qu'aux besoins identifiés, deux nouveaux postes seraient créés au service de développement économique de la MRC, soit un conseiller en financement aux entreprises ainsi qu'un agent de développement en tourisme dédié aux entreprises;

**Considérant** que la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 2 juin 2021 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale de la MRC, en collaboration avec la direction des ressources financières, humaines et matérielles à :

- **Entreprendre** les démarches nécessaires à la création de deux postes au service de développement économique de la MRC, conformément aux modalités prévues à la Convention d'aide financière intervenue dans le cadre du réseau « Accès entreprise Québec »
- **Lancer** un processus de dotation pour l'embauche d'un conseiller en financement aux entreprises ainsi que d'un agent de développement en tourisme dédié aux entreprises;
- **Embaucher** les candidats retenus suite au processus de dotation qui sera réalisé, pour entérinement ultérieur par le Conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-R-AG206**

**Autorisation – Modification de conditions de travail – M. Joël Lacroix**

---

**Considérant** la récente fermeture temporaire du service de génie municipal de la MRC;

**Considérant** qui suivant cette fermeture temporaire et en l'absence de ressource professionnelle pour assurer la finalisation des dossiers de ce service à l'interne, M. Joël Lacroix, qui travaillait comme ingénieur au SGM, doit réaliser certaines tâches pour la MRC en respect de ses obligations déontologiques;

**Considérant** la demande présentée afin de modifier la rémunération prévue aux Conditions de travail des cadres pour permettre la réalisation des tâches dévolues à M. Lacroix depuis son départ, ce dernier ne bénéficiant plus des avantages sociaux prévus à ces dites conditions;

**Considérant** que la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 2 juin 2021 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la bonification du taux horaire versé à M. Joël Lacroix pour des services rendus à titre d'ingénieur pour la réalisation de certains mandats suite à la fermeture du service de génie municipal de la MRC (indexation compensatoire pour les avantages sociaux).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-R-AG207**

**Adoption – Politique de prévention de l'incivilité, de la violence et du harcèlement au sein de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** la volonté du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de réviser la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitements des plaintes de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau* afin de la mettre à jour et d'y introduire,

notamment, des dispositions relatives à l'incivilité ainsi que mesures supplémentaires relatives à l'accompagnement et à la médiation;

**Considérant** qu'un schéma, annexé à la *Politique de prévention de l'incivilité, de la violence et du harcèlement au sein de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*, présente le déroulement de la procédure interne advenant une perception de situation d'incivilité, de violence ou de harcèlement, facilitant son application;

**Considérant** l'accompagnement réalisé par Médiation et Coaching Outaouais inc. (Résolution 2021-R-AG080) pour la révision de cette Politique;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 2 juin 2021 dans ce dossier.

**En conséquence**, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter la *Politique de prévention de l'incivilité, de la violence et du harcèlement au sein de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*, en remplacement de la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitements des plaintes de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau* actuellement en vigueur et d'autoriser la directrice générale de la MRC, Mme Chantal Rondeau, à réaliser tous les suivis nécessaires à son entrée en vigueur.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-R-AG208**

**Société d'habitation du Québec (SHQ) – Valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible – Mise en œuvre du programme RénoRégion (PRR)**

**Considérant** l'entente intervenue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat, dont le programme RénoRégion;

**Considérant** qu'en vertu des normes du programme, la MRC doit établir la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible qui sera appliquée à son territoire;

**Considérant** qu'en 2018, cette valeur avait été fixée à 115 000 \$ (2018-R-AG109);

**Considérant** qu'en 2021, la SHQ prévoit que les MRC peuvent augmenter la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible au programme RénoRégion à 120 000 \$ (excluant la valeur du terrain).

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de fixer la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible au programme RénoRégion à 120 000 \$, excluant la valeur du terrain.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Note au procès-verbal - Dépôt du rapport annuel 2020 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

Le rapport annuel 2020 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est déposé aux membres du Conseil, tous sont invités à en prendre connaissance. Le rapport sera diffusé sur le site web de la MRC et transmis à ses différents partenaires.

#### **CONSEIL**

**2021-R-AG209**

**Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique**

**Considérant** la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**Considérant** les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

**Considérant** le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

**Considérant** l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

**Considérant** que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a une pensée particulière pour la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg.

**En conséquence**, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

**QUE** la MRC salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

**QUE** la MRC exprime sa solidarité avec les communautés autochtones, particulièrement avec la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg, et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

#### **Note au procès-Verbal – Information – Tenue d'une séance extraordinaire le 6 juillet 2021 et modification du calendrier pour les séances ordinaires du Conseil et du comité administratif de la MRC prévues en août 2021**

Les membres du Conseil sont informés de la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC le 6 juillet 2021 ainsi que de la modification du calendrier des séances ordinaires du comité administratif et du Conseil de la MRC pour les séances prévues en août 2021. Les séances se dérouleront le 24 août 2021 plutôt que le 17 août 2021.

#### **Note au procès-verbal – Information – Complexe environnemental Nord et Complexe environnemental Sud de la MRC**

Les membres sont informés que les infrastructures en environnement de la MRC, situées à Maniwaki et à Kazabazua, seront maintenant désignées sous les noms de « Complexe environnemental Nord » et « Complexe environnemental Sud ». Une conférence de presse à venir pour l'inauguration de la plateforme de compostage permettra de confirmer cette nouveauté.

### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**2021-R-AG210**

#### **Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 19 mai au 15 juin 2021**

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques pour la période du 19 mai au 15 juin 2021, totalisant un montant de 91 255,24 \$.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-R-AG211**

#### **Prélèvements bancaires – MRC – Période du au 19 mai au 15 juin 2021**

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 19 mai au 15 juin 2021, totalisant un montant de 276 564,60 \$.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG212

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 juin 2021**

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 juin 2021 totalisant un montant de 287 460,58 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG213

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 15 juin 2021**

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 15 juin 2021 totalisant un montant de 892,37 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussignée, Chantal Rondeau, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
**Chantal Rondeau**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

2021-R-AG214

**Demande à la caisse populaire Desjardins de Gracefield – Création d'un nouveau Folio pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Service de l'environnement de la MRC (site de Kazabazua)**

**Considérant** la récente ouverture d'un nouvel Écocentre de la MRC situé à Kazabazua;

**Considérant** que ce service, implanté à même les installations existantes pour le traitement des boues de fosses septiques et le traitement de la matière organique, nécessite la création d'un nouveau folio puisque les contribuables seront facturés pour les services offerts;

**Considérant** que la création de ce folio par la Caisse populaire Desjardins de Gracefield facilitera la gestion des transactions découlant des opérations du service de l'environnement de la MRC réalisées à Kazabazua.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice des ressources financières, humaines et matérielles à demander la création d'un nouveau folio après de la Caisse populaire Desjardins de Gracefield, dédié aux opérations du service de l'environnement à son site de Kazabazua.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG215

**Fonds général de la MRC – Demande d'augmentation de la marge de crédit courante**

**Considérant** que la limite de crédit courante de 700 000 \$ de la MRC est la même depuis 2014 (2014-R-AG061);

**Considérant** que les services offerts à la MRC ne cessent d'accroître depuis cette augmentation;

**Considérant** les nombreux projets en cours de réalisation et à venir dans les prochains mois, pour lesquels certains décaissements ne seront réalisés que subséquemment à leur réalisation;

**Considérant** que le cycle de trésorerie implique une période de manque de liquidités pendant quelques mois dans une année et que le montant alloué de la marge actuelle pourrait ne pas suffire, en raison des nombreux projets souhaités par le Conseil de la MRC.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la directrice des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC à présenter une demande à la Caisse populaire Desjardins de Gracefield afin de réviser le montant actuel autorisé de la marge de crédit courante à 1 100 000 \$.

Il est également résolu d'autoriser la préfète, Mme Chantal Lamarche ou, en son absence, monsieur Alain Fortin, préfet suppléant, ainsi que la directrice générale, Mme Chantal Rondeau, ou, en son absence, Mme Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, à signer tous les documents requis à ces fins.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-R-AG216

#### **Adoption – Règlement 2021-355 « Modifiant le règlement 2019-335 Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »**

---

**Considérant** que le Règlement 2019-335 sur la gestion contractuelle a été adopté par la MRC le 19 mars 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

**Considérant** que la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

**Considérant** que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

**Considérant** le dépôt et la présentation de projet de règlement 2021-355 à la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 18 mai 2021;

**Considérant** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 mai 2021, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

**Considérant** qu'une copie du règlement 2021-355 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 15 juin 2021, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le Règlement 2021-355 « Modifiant le règlement 2019-335 Règlement sur la gestion contractuelle et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » tel que présenté.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

---

### GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

---

2021-R-AG217

#### **Entérinement – Embauche de ressources à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** les processus de dotation récemment réalisés par la direction des ressources financières, humaines et matérielles pour le recrutement de ressources dans différents services de la MRC, comme recommandé par résolutions du Conseil de la MRC;

**Considérant** la résolution 2021-R-AG082 autorisant le lancement d'un processus de dotation pour le recrutement d'un étudiant au service de la gestion du territoire dont les principales fonctions seront dédiées à l'inspection en territoires non organisés, et l'embauche du candidat suite au processus de sélection qui sera réalisé, pour entérinement ultérieur;

**Considérant** la résolution 2021-R-AG128 entérinant le lancement d'un processus de dotation au poste d'opérateur saisonnier au Centre de transfert et Écocentre et autorisant l'embauche du candidat retenu suite au processus de sélection qui sera réalisé, pour entérinement ultérieur;

**Considérant** la résolution 2021-R-AG129 entérinant le lancement d'un processus de dotation pour l'embauche de préposés à l'information touristique et autorisant l'embauche des candidats retenus suite au processus de sélection qui sera réalisé, pour entérinement ultérieur;

**Considérant** la vacance laissée au poste d'opérateur permanent au Centre de transfert et Écocentre situé à Maniwaki suite au départ du titulaire de ce poste;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'embauche des ressources suivantes, aux conditions de travail en vigueur à la MRC :

- M. Matis Nolan, assistant-inspecteur en bâtiment et en environnement au service de la gestion du territoire (étudiant TNO);
- M. Jean-Louis Rochon, opérateur saisonnier au Centre de transfert et Écocentre situé à Maniwaki;
- M. Paul Montpetit, préposé à l'information touristique;
- Mme Lyne Bélisle, préposée à l'information touristique;
- Mme Christiane Cloutier, préposée à l'information touristique;
- Mme Cassandra Noël, préposée à l'information touristique;
- Mme Jennifer-Ann Labelle, préposée à l'information touristique;
- M. Jimie Langevin, préposé à l'information touristique;
- M. Stéphane Rivest, opérateur permanent au Centre de transfert et Écocentre situé à Maniwaki.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-R-AG218**

#### **Autorisation – Embauche temporaire d'un chargé de projet à la direction générale**

---

**Considérant** la vacance temporaire laissée au poste de coordonnateur au service de développement économique de la MRC;

**Considérant** les nombreux projets en développement et en cours à la MRC (construction de kiosques touristiques, route Maniwaki-Témiscamingue...) dont la responsabilité est présentement partagée entre les différents gestionnaires de la MRC;

**Considérant** qu'il pourrait être opportun de profiter de l'absence temporaire du coordonnateur au service de développement économique pour prévoir l'embauche d'un chargé de projet à la direction générale, lequel serait appelé à travailler en collaboration avec les différents services de la MRC pour assurer la gestion des projets en cours et en développement;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 15 juin 2021 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires à l'embauche temporaire d'un chargé de projet à la direction générale, pour entérinement ultérieur par le Conseil.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

### **PROTECTION POLICIÈRE**

---

**2021-R-AG219**

#### **Recommandation d'adoption aux municipalités locales – Règlement 2021-005 révisé concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec**

---

**Considérant** l'adoption en 2017, par les municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de divers règlements applicables par la Sûreté du Québec, suivant leur révision dans le cadre du processus d'adhésion à la Cour municipale;

**Considérant** l'adoption du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (ci-après « Règlement d'application ») par le gouvernement du Québec en 2020;

**Considérant** que la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* permet notamment au gouvernement d'établir les pouvoirs qu'une municipalité locale peut exercer à l'égard d'un chien ou de son propriétaire ou gardien ainsi que les modalités de l'exercice de ces pouvoirs;

**Considérant** que le Règlement d'application a pour effet d'uniformiser les règles en matière de chiens partout à travers la province de Québec en imposant des normes minimales et que les municipalités devraient donc revoir leur règlement municipal afin notamment d'abroger ce qui est visé par le Règlement d'application;

**Considérant** que le règlement uniformisé sur les animaux, en vigueur dans toutes les municipalités de la MRC, doit être modifié afin d'y intégrer les dispositions du Règlement d'application, chaque municipalité étant chargée de l'application du Règlement d'application sur son territoire;

**Considérant** la résolution 2020-R-AG144 adoptée par le Conseil de la MRC à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2020 octroyant un mandat à Me Olivier Gosselin pour la révision du règlement uniformisé sur les animaux afin d'y intégrer les dispositions du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, pour recommandation d'adoption par les municipalités locales de son territoire par la suite;

**Considérant** que suivant l'octroi de ce mandat, les travaux nécessaires à la modification du règlement ont été réalisés et une formation a été offerte aux inspecteurs municipaux de la MRC;

**Considérant** la recommandation du comité de Sécurité publique de la MRC lors de la rencontre du 20 mai 2021.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG recommande aux municipalités locales d'adopter le *Règlement 2021-005 révisé concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec*, tel que soumis par la MRCVG et révisé par Me Olivier Gosselin.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2021-R-AG220**

**Avis de motion – Règlement 2021-005 (R.M. 2021-357) « Modifiant le règlement 2017-005 (R.M. 2017-314) Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans les territoires non organisés de la MRCVG »**

Avis est donné par madame la conseillère Francine Fortin qu'un règlement portant le numéro 2021-005 (R.M. 2021-357) « Modifiant le règlement 2017-005 (R.M. 2017-314) Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans les territoires non organisés de la MRCVG » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

**Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2021-005 (R.M. 2021-357) « Modifiant le règlement 2017-005 (R.M. 2017-314) Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans les territoires non organisés de la MRCVG »**

Le projet de règlement numéro 2021-005 (R.M. 2021-357) « 2021-005 (R.M. 2021-357) « Modifiant le règlement 2017-005 (R.M. 2017-314) Règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans les territoires non organisés de la MRCVG » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

---

## **TRANSPORT EN COMMUN**

---

## **Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) – Transport interurbain, Ligne Grand-Remous/Ottawa – Autobus Gatineau**

**Considérant** la nécessité de maintenir la liaison par autocar interurbain pour la ligne Grand-Remous/Ottawa actuellement effectuée par Autobus Gatineau;

**Considérant** la possibilité d'obtenir une aide financière du MTQ pour le maintien de cette liaison dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif;

**Considérant** que dans le cadre de ce programme, il incombe au milieu municipal de se prononcer pour soutenir la liaison, les dispositions du programme prévoyant que le MTQ triple la contribution du milieu;

**Considérant** les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil de la MRC confirmant l'appui financier à Autobus Gatineau pour la ligne Grand-Remous/Ottawa.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- **D'octroyer** une aide financière d'un montant de 50 000 \$ à même les fonds identifiés au budget pour les transports collectifs à la MRCVG pour maintenir la liaison par autocar interurbain entre Grand-Remous et Ottawa effectuée en vertu d'un permis détenu par une société de transport privée;
- **De demander** au MTQ d'octroyer l'aide financière prévue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, soit un montant attendu de 150 000 \$ équivalant au triple de la contribution du milieu municipal;
- **De préciser** que l'aide financière totale couvre une période de douze (12) mois correspondant à l'année de référence 2021 (1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022);
- **De préciser** que l'aide financière permettra de couvrir le déficit d'exploitation du parcours;
- **De préciser** que le nombre de déplacements anticipés est de 5 000 à 9 999 déplacements;
- **De mandater** le Guichet unique des transports collectif et adapté de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) pour gérer l'aide financière et la reddition de comptes afférente avec la société de transport privée pour l'année de référence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

## **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

---

### **Entente intermunicipale sur la collecte et le traitement de la matière organique – Prolongation de la période transitoire jusqu'au 31 août 2021**

**Considérant** l'Entente intermunicipale sur la collecte et le traitement de la matière organique intervenue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités sur son territoire;

**Considérant** que l'une des clauses de cette entente porte sur la détermination d'une période transitoire pour la réception des voyages contaminés de matières organiques dont l'échéance est fixée au 30 juin 2021;

**Considérant** que les municipalités ont adhéré à cette nouvelle collecte à des moments différents entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> avril 2021;

**Considérant** que les membres du comité environnement jugent nécessaire d'offrir à toutes les municipalités une période transitoire suffisante pour leur permettre de s'adapter à cette nouvelle collecte;

**Considérant** la recommandation des membres du comité environnement en ce sens lors de leur rencontre du 3 juin 2021;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

d'accepter la prolongation de la période transitoire prévue à l'Entente intermunicipale sur la collecte et le traitement de la matière organique intervenue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités sur son territoire jusqu'au 31 août 2021, pour toutes les municipalités, sans en modifier l'entente.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-R-AG223

#### Écocentre sud – Entérinement – Octroi de contrat pour la location temporaire de conteneurs

---

**Considérant** la volonté du comité environnement de procéder rapidement et partiellement à l'ouverture de l'écocentre-sud, dans l'attente de l'entrée en vigueur de certains contrats relatifs aux opérations de cette infrastructure;

**Considérant** que l'ouverture officielle de l'Écocentre sud a eu lieu le 25 mai 2021;

**Considérant** que pour permettre cette ouverture partielle, des moyens alternatifs ont dû être mis en place;

**Considérant** que parmi ces moyens alternatifs, un contrat a dû être octroyé à 9318-5387 Québec inc. (Terracube), comprenant la livraison de conteneurs pour accueillir les matériaux CRD et les déchets volumineux, effectuer leur transport ainsi que leur valorisation;

**Considérant** que ce contrat devra rester en place jusqu'à l'entrée en vigueur d'un contrat temporaire de gré à gré pour le transport longue distance (2021-R-AG228);

**Considérant** la résolution 2021-R-AG179 adoptée par le Conseil de la MRC à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 18 mai 2021, autorisant la directrice du service de l'Environnement à octroyer les contrats nécessaires à l'ouverture de l'Écocentre sud, sous conditions;

**Considérant** la recommandation des membres du comité environnement en ce sens lors de leur rencontre du 3 juin 2021.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC entérine le contrat octroyé à 9318-5387 Québec inc. (Terracube) pour la location temporaire de conteneurs aux prix et conditions soumis, et ce, jusqu'à ce qu'un contrat temporaire pour le transport longue distance soit conclu et en vigueur pour l'Écocentre sud (2021-R-AG228).

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### Note au procès-verbal

---

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette se retire de la séance à 17 h 49.

2021-R-AG224

#### Appui à la MRC de Beauharnois-Salaberry – Exactitude des tonnages ICI

---

**Considérant** la résolution 2021-04090 adoptée par le Conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry portant sur l'exactitude des tonnages ICI et sollicitant un appui dans cette démarche faite auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

**Considérant** qu'après étude de la demande d'appui présentée, les membres du comité environnement de la MRC sont en accord avec la MRC Beauharnois-Salaberry quant aux mesures demandées au Ministère, avec précision à l'effet que ces mesures ne s'appliquent toutefois pas à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** la recommandation des membres du comité environnement en ce sens lors de leur rencontre du 3 juin 2021;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil d'appuyer la résolution portant le

numéro 20221-04090 de la MRC de Beauharnois-Salaberry, avec précision à l'effet que les mesures contenues à ladite résolution ne s'appliquent toutefois pas à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-R-AG225

#### **Rejet des soumissions déposées pour l'appel d'offres 210513 « Acquisition d'un tamiseur rotatif neuf », annulation de l'appel d'offres 210513 et lancement d'un nouvel appel d'offres**

---

**Considérant** l'ouverture des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 210513 « Acquisition d'un tamiseur rotatif neuf », le 2 juin 2021;

**Considérant** que deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit celle de J.Y. Voghel Inc. au prix de 231 999 \$ et celle de Construction A.R. Laprade Ltée au prix de 124 900 \$;

**Considérant** l'analyse de conformité présentée aux membres du Conseil de la MRC pour recommandation suite à l'ouverture des soumissions réalisée dans le cadre de l'appel d'offres 210513;

**Considérant** la présentation du dossier aux membres du comité de l'Environnement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 3 juin 2021 ainsi qu'à l'ensemble du Conseil de la MRC en préambule de la séance ordinaire du 15 juin 2021;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- **De rejeter** les deux soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 210513 « Acquisition d'un tamiseur rotatif neuf », soit celles de J.Y. Voghel Inc. et de Construction A.R. Laprade Ltée;
- **D'annuler** l'appel d'offres 210513 « Acquisition d'un tamiseur rotatif neuf »;
- **D'autoriser** le lancement d'un nouvel appel d'offres pour l'acquisition d'un tamiseur rotatif neuf.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **Note au procès-verbal**

---

Madame la conseillère Francine Fortin se retire de la séance à 17 h 50.

2021-R-AG226

#### **Annulation de l'appel d'offres 210514 « Acquisition d'un retourneur d'andains neuf » et lancement d'un nouvel appel d'offres**

---

**Considérant** que suivant la date prévue pour l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres 210514 « Acquisition d'un retourneur d'andains neuf », aucune soumission n'a été déposée dans les délais prescrits;

**Considérant** que l'appel d'offres 210514 doit donc être annulé et un nouvel appel d'offres lancé pour l'acquisition d'un retourneur d'andains neuf, équipement nécessaire au traitement de la matière organique;

**Considérant** la présentation du dossier au comité de l'Environnement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 3 juin 2021;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- **D'annuler** l'appel d'offres 210514 « Acquisition d'un retourneur d'andains neuf »;
- **D'autoriser** le lancement d'un nouvel appel d'offres pour l'acquisition d'un retourneur d'andains neuf.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-R-AG227

**Entérinement – Acquisition d’une armoire pour l’entreposage de résidus domestiques dangereux**

---

**Considérant** la résolution 2021-R-AG161 adoptée par le Conseil de la MRC à l’occasion de la séance ordinaire tenue le 18 mai 2021, autorisant la direction du service de l’environnement à entreprendre les démarches relatives à l’octroi d’un contrat de gré à gré pour l’acquisition d’une armoire pour l’entreposage de résidus domestiques dangereux

**Considérant** que la résolution 2021-R-AG161 autorisait également la direction générale à octroyer un tel contrat suite aux démarches qui seront réalisées, pour entérinement ultérieur par le Conseil;

**Considérant** la soumission conforme présentée par Quatrex Environnement Inc. au prix de 58 750 \$, avant les taxes;

**Considérant** les délais prévus pour la livraison de cet équipement ainsi que l’ouverture partielle actuelle de l’Écocentre sud, le contrat octroyé à Quatrex Environnement Inc. doit être entériné, conformément à la résolution 2021-R-AG161.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Bergeron, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d’entériner l’octroi d’un contrat à Quatrex Environnement Inc. pour l’acquisition d’une armoire pour l’entreposage de résidus domestiques dangereux à même le fonds de roulement de la MRC, aux conditions et prix soumis de 58 750 \$ avant les taxes, et d’autoriser la directrice du service de l’environnement à réaliser tous les suivis requis par cette acquisition.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG228

**Annulation de l’appel d’offres 210527, Autorisation de lancement d’un nouvel appel d’offres pour des Services d’acheminement (transport à longue distance) de débris de construction, rénovation, démolition et de déchets volumineux (Écocentre sud) et autorisation d’octroi d’un contrat temporaire de gré à gré**

---

**Considérant** qu’aucune soumission n’a été reçue pour l’appel d’offres 210527 « Services d’acheminement (transport à longue distance) de débris de construction, rénovation, démolition et de déchets volumineux (Écocentre sud) »;

**Considérant** que l’appel d’offres 210527 doit donc être annulé et un nouvel appel d’offres lancé pour l’octroi d’un contrat pour les services recherchés;

**Considérant** que provisoirement, un contrat temporaire devra être octroyé, du 5 juillet au 6 septembre 2021, afin de permettre l’acheminement des débris de construction, rénovation, démolition et des déchets volumineux reçus à l’Écocentre sud de la MRC vers le site de valorisation des matériaux situé à Denholm.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- **D’annuler** l’appel d’offres 210527 « Services d’acheminement (transport à longue distance) de débris de construction, rénovation, démolition et de déchets volumineux (Écocentre sud) »;
- **D’autoriser** le lancement d’un nouvel appel d’offres pour des « Services d’acheminement (transport à longue distance) de débris de construction, rénovation, démolition et de déchets volumineux (Écocentre sud) »;
- **D’autoriser** la direction générale de la MRC à réaliser les démarches nécessaires et à octroyer un contrat temporaire, de gré à gré, pour des services d’acheminement (transport à longue distance) de débris de construction, rénovation, démolition et de déchets volumineux (Écocentre sud), pour la période du 5 juillet au 6 septembre 2021.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

## Note au procès-verbal

Mesdames les conseillères Jocelyne Lyrette et Francine Fortin réintègrent leur siège à 17 h 52.

## AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2021-R-AG229

Modifié par 2023-R-AG229

Le 29 août 2023

**Parc régional du lac 31 milles – Entente de partenariat concernant la création, l'intégration et la gestion du Parc régional du lac 31 milles – MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – MRC d'Antoine-Labelle**

**Considérant** que conformément à l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité régionale de comté peut, par règlement, déterminer l'emplacement d'un parc régional;

**Considérant** la volonté de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de la MRC d'Antoine-Labelle de créer un parc régional dans le secteur du lac 31 milles;

**Considérant** la nécessité de convenir d'une entente de partenariat entre les deux MRC en raison du territoire couvert par le parc régional;

**Considérant** que les municipalités de Gracefield, Bouchette, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et Notre-Dame-de-Pontmain ont déjà signifié leur intérêt au projet;

**Considérant** que la MRCVG et la MRCAL souhaitent conclure une entente de partenariat afin de partager leurs responsabilités relativement à la création, à l'intégration et à la gestion du Parc;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la conclusion d'une entente de partenariat entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRC d'Antoine-Labelle afin de partager leurs responsabilités relativement à la création, à l'intégration et à la gestion du Parc régional du lac des 31 milles et d'autoriser la Préfète, Mme Chantal Lamarche, ainsi que la directrice générale, Mme Chantal Rondeau, à signer ladite entente ainsi que tout document s'y rattachant.

## Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Gilles Bastien demande la tenue du vote pour ce dossier. La préfète demande à la directrice générale adjointe et greffière d'appeler et de compiler le vote, compilation ci-après reproduite. La résolution est adoptée à la double majorité par 23 voix contre 1 et par 95,83% de la population représentée contre 4,17%.

MRC DE LA-VALLÉE-DE-LA-GATINEAU								
TABLEAU DE VOTE À LA DOUBLE MAJORITÉ								
Population officielle - Décret 1358-2020 du 16 décembre 2020, Gazette officielle du Québec du 24 décembre 2020								
SEANCE DU:	2021-06-15	SUJET DU VOTE:	Résolution 2021-R-AG229 (Entente parc régional 31 Milles)					
CONFORMITÉ				RÉSULTATS				
Validation quorum	QUORUM: OUI			SELON LA POPULATION		SELON LES VOIX		
	MEMBRES PRÉSENTS: 18			OUI	NON	OUI	NON	
	MEMBRES VOTANTS: 17							
	100,00% DES MEMBRES SONT PRÉSENTS (MIN.: 33%)			95,83%	4,17%	23	1	
104,35% DES VOIX SONT REPRÉSENTÉES (MIN.: 50%)								
PRÉFET PRÉSENT POUR CALCUL DU QUORUM								
DÉTAILS DU VOTE				Population représentée		Nombre de voix		
MUNICIPALITÉ	VOTE	POP TOT	VOIX	OUI	NON	OUI	NON	
AUMOND	o	759	1	3,94%	0,00%	1	0	
BLUE SEA	o	671	1	3,39%	0,00%	1	0	
BOIS-FRANC	o	408	1	2,40%	0,00%	1	0	
BOUCHETTE	n	677	1	0,00%	4,17%	0	1	
CAYAMANT	o	844	1	4,59%	0,00%	1	0	
DELEAGE	o	1 877	2	9,59%	0,00%	2	0	
DENHOLM	o	485	1	2,92%	0,00%	1	0	
EGAN-SUD	o	497	1	2,88%	0,00%	1	0	
GRACEFIELD	o	2 518	2	11,97%	0,00%	2	0	
GRAND-REMOUS	o	1 158	2	6,06%	0,00%	2	0	
KAZABAZUA	o	976	1	4,84%	0,00%	1	0	
LAC STE-MARIE	o	600	1	3,24%	0,00%	1	0	
LOW	o	1 030	2	4,88%	0,00%	2	0	
MANIWAKI	o	3 814	3	20,13%	0,00%	3	0	
MESSINES	o	1 653	2	8,61%	0,00%	2	0	
MONTCERF-LYTTON	o	631	1	3,57%	0,00%	1	0	
STE-THERESE	o	568	1	2,84%	0,00%	1	0	
TOTAL		19 166	24	95,83%	4,17%	23	1	

**ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ**

2021-R-AG230

**Fonds québécois d'initiatives sociales – Priorisation de trois (3) projets pour la période 2021-2023**

---

**Considérant** le financement accordé dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales;

**Considérant** les besoins importants des familles du territoire;

**Considérant** l'adoption, par le Conseil d'administration de la Table de développement social de La Vallée-de-la-Gatineau, de prioriser trois projets pour la période 2021-2023 (résolution RES-2021-05-002) :

- Plan d'actions concertées alimentaire (Hub);
- Aide parents
- Pédiatrie sociale

**Considérant** que les sommes résiduelles de l'enveloppe pourront être consacrées à l'appel de projets en novembre 2022;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de confirmer la priorisation des projets recommandés par la Table de développement social de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales pour la période 2021-2023, soit :

- Plan d'actions concertées alimentaire (Hub);
- Aide parents
- Pédiatrie sociale

Il est également résolu de confirmer que les résiduelles de l'enveloppe pourront être consacrées à l'appel de projet en novembre 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG231

**Appui à la résolution 110-05-2021 de la municipalité de Low – Maintien des services au Centre hospitalier Mémorial de Wakefield**

---

**Considérant** les nombreux changements apportés aux soins de santé et services sociaux en Outaouais depuis 2015;

**Considérant** que ces changements ont malheureusement été, plus souvent qu'autrement, au détriment des régions;

**Considérant** que d'autres changements seraient présentement à l'étude par le CISSS de l'Outaouais, impliquant notamment un changement de vocation du Centre hospitalier Mémorial de Wakefield;

**Considérant** que de nombreux contribuables de la Vallée-de-la-Gatineau utilisent les services de ce centre hospitalier, particulièrement les soins d'urgence qui y sont offerts;

**Considérant** que les données d'utilisation ne peuvent être uniquement basées sur les résidents de La Pêche et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, considérant la proximité de cet établissement avec certaines municipalités de La Vallée-de-la-Gatineau, mais également avec le secteur urbain de l'Outaouais;

**Considérant** que l'abolition ou le changement de services offerts à ce CH serait une lourde perte pour l'Outaouais rural;

**Considérant** la résolution 110-05-2021 adoptée par le Conseil de la municipalité de Low, demandant le maintien des services offerts au Centre hospitalier Mémorial de Wakefield;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021 dans ce dossier.

**En conséquence**, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la résolution 110-05-2021 adoptée par le Conseil de la municipalité de Low afin de demander le maintien des services actuellement offerts au Centre hospitalier Mémorial de Wakefield.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à Mme Josée Filion, présidente-directrice générale du CISSS de l'Outaouais, à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de l'Outaouais ainsi qu'à M. Robert Bussière, député de Gatineau.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG232

#### **Avis de motion – Règlement de remplacement 2021-356 « Modifiant le règlement 2020-350 Édifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération »**

Avis est donné par monsieur le conseiller Gaétan Guindon qu'un règlement de remplacement portant le numéro 2021-356 « Modifiant le règlement 2020-350 Édifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

#### **Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement de remplacement 2021-356 « Modifiant le règlement 2020-350 Édifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération »**

Le projet de règlement de remplacement numéro 2021-356 « Modifiant le règlement 2020-350 Édifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération » est déposé et présenté aux membres du Conseil par Madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG233

#### **Modification de la résolution 2021-R-AG059 – Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional » – Modification des priorités d'intervention 2021-2022**

**Considérant** l'Entente relative aux Régions et Ruralité – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit à son article 13.1 que la MRC doit adopter annuellement des priorités d'intervention, pour dépôt sur son site Web et transmission au MAMH;

**Considérant** qu'en respect de l'Entente, la MRC a déterminé des priorités d'intervention pour l'année 2021-2022 afin d'orienter ses actions et le financement de projets portés par des promoteurs du territoire, lesquelles ont été adoptées par le Conseil de la MRC à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 16 février 2021 (résolution 2021-R-AG059);

**Considérant** que suite à cette adoption, les priorités déterminées ont été modifiées afin de répondre aux besoins de la MRC;

**Considérant** la recommandation des membres du comité plénier administratif de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 7 juin 2021 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau modifie la résolution 2021-R-AG059 ainsi que les priorités d'intervention établies pour 2021-2022 dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, en respect des modalités prévues à l'Entente relative au Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG234

**Certificat de conformité – Règlement no. 2021-97 de la municipalité de Montcerf-Lytton modifiant le règlement de zonage no. 93 de l'ancienne municipalité de Lytton en vue d'ajouter l'usage S4 à la zone V-108**

---

**Considérant** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement no. 2021-97 de la municipalité de Montcerf-Lytton modifiant le règlement de zonage no. 93 de l'ancienne municipalité de Lytton en vue d'ajouter l'usage S4 à la zone V-108;

**Considérant** que le conseil a aussi pris connaissance du rapport de l'aménagiste de la MRC quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no. 2021-97 de la municipalité de Montcerf-Lytton modifiant le règlement de zonage no. 93 de l'ancienne municipalité de Lytton en vue d'ajouter l'usage S4 à la zone V-108 et demande à la directrice générale ou à la directrice générale et greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG235

**Certificat de conformité – Règlement no. 2021-330 modifiant le règlement numéro 219 de la municipalité de Bouchette en vue de modifier la définition de l'usage t10**

---

**Considérant** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement no. 2021-330 modifiant le règlement numéro 219 de la municipalité de Bouchette en vue de modifier la définition de l'usage t10;

**Considérant** que le conseil a aussi pris connaissance du rapport de l'aménagiste de la MRC quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Bastien, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement no. 2021-330 modifiant le règlement numéro 219 de la municipalité de Bouchette en vue de modifier la définition de l'usage t10 et demande à la directrice générale ou à la directrice générale et greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG236

**Certificat de conformité – Règlement no. 2021-002-321 modifiant le règlement de zonage no. 74 de la municipalité de Grand-Remous en vue d'ajouter l'usage s4 à la zone V-206**

---

**Considérant** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement no. 2021-002-321 modifiant le règlement de zonage no. 74 de la municipalité de Grand-Remous en vue d'ajouter l'usage s4 à la zone V-206;

**Considérant** que le conseil a aussi pris connaissance du rapport de l'aménagiste de la MRC quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement 2021-002-321 modifiant le règlement de zonage no. 74 de la municipalité de Grand-Remous en vue d'ajouter l'usage s4 à la zone V-206 et demande à la directrice générale ou à la directrice générale et greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG237

**Avis de non-conformité – Règlement no. 2021-003-322 modifiant le règlement de zonage no. 74 de la municipalité de Grand-Remous**

---

**Considérant** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1) (LAU), le conseil a pris connaissance du règlement no. 2021-003-322 modifiant le règlement de zonage no. 74 de la municipalité de Grand-Remous.

**Considérant** que le conseil a pris connaissance du rapport de l'aménagiste de la MRC quant à la non-conformité de ce règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et au document complémentaire;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 137.3 de la LAU, le conseil de la MRC de la MRC peut désapprouver un règlement s'il s'avère non conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et identifier l'article 2 du règlement 2021-003-322 comme étant l'élément entraînant sa désapprobation;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 137.4.1 de la LAU, la municipalité pourra par la suite adopter un nouveau règlement afin de préciser l'activité qu'elle désire autoriser parmi les usages C2.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désapprouve le Règlement no. 2021-003-322 modifiant le règlement de zonage no. 74 adopté par la municipalité de Grand-Remous.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2021-R-AG238

#### Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 – Projet Signature et innovation de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau « Avantagee par la nature »

**Considérant** la résolution 2020-R-AG210 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 18 août 2020 autorisant Mme Chantal Lamarche, préfète, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au volet « Projets Signature innovation des MRC » (ci-après l'Entente);

**Considérant** que ce volet, mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, a pour objectif de soutenir la MRC dans le cadre d'un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire, lequel gagnera en importance par la réalisation d'un grand projet d'ensemble;

**Considérant** que le Conseil de la MRC, de concert avec le comité directeur mis en place pour assurer la mise en œuvre de l'Entente, a choisi de distinguer son territoire par le développement d'initiatives novatrices en tourisme afin de bâtir sa signature et son image de marque;

**Considérant** que suite aux premières démarches réalisées pour lesquelles le comité a été accompagné d'une firme externe, les modalités relatives à la « campagne signature » de la MRC ont été présentées;

**Considérant** que cette signature, sous l'appellation « Avantagee par la nature », regroupe les différentes actions qui seront mises en œuvre jusqu'en 2024 pour permettre l'atteinte des objectifs fixés, incluant notamment le projet signature « Vallée lumières »;

**Considérant** que le Plan proposé vise un engagement régional de toutes les municipalités et du Conseil de la MRC, notamment quant à la réalisation des actions proposées, mais également quant à la concertation pour conserver l'identité unique du projet présenté pour la MRC;

**Considérant** qu'un tel engagement doit être maintenu pour toute la durée de l'Entente.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- **D'adopter** l'image de marque et la signature proposées dans le cadre de l'Entente relative au volet « Projets Signature innovation des MRC » du Fonds régions et ruralité, sous l'appellation « Avantagee par la nature »;
- **D'approuver** le Plan d'action présenté pour la mise en œuvre de cette Entente et de s'engager à prendre les moyens nécessaires à sa réalisation;
- **De confirmer** que cette identité et les actions prévues au Plan présenté seront à l'usage exclusif de la MRC.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

---

## LOISIR ET CULTURE

---

2021-R-AG239

### Financement de projets – Politique événements et festivals

---

**Considérant** la *Politique événements et festivals* adoptée par le Conseil de la MRCVG afin de favoriser l'émergence, le développement et la consolidation d'événements et de festivals;

**Considérant** l'initiative de promoteurs à organiser des événements innovants qui se démarquent, tout en s'ajustant pour respecter les règles sanitaires de la Santé publique;

**Considérant** que le montant sera versé en deux versements égaux, le premier avant la tenue de l'événement (remboursable si non tenu) et le deuxième, versé conditionnellement à ce que l'événement ait lieu, sur dépôt du rapport final;

**Considérant** que les projets recommandés répondent aux critères de la *Politique événements et festivals* en vigueur à la MRC;

**Considérant** la recommandation des membres du comité Loisir/Culture à l'occasion de la rencontre tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021 dans ce dossier.

**En conséquence**, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière aux quatre (4) projets suivants, dans le cadre de la *Politique événements et festivals* et en vertu des sommes disponibles :

PROJET	PROMOTEUR	FINANCEMENT
<i>Foire Gourmande</i>	<i>Opération et diversification agricole</i>	2000 \$
<i>Cinéparc sur l'eau</i>	<i>Parc régional du 31 milles</i>	2 000 \$
<i>Festival d'eau vive</i>	Action plein air Haute-Gatineau	5 000 \$
<i>Défi Coureurs des bois</i>	PERO	2 000 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG240

### Report des sommes résiduelles non engagées – Politique événements et festivals

---

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu de reporter les sommes résiduelles non engagées au 16 septembre 2021 de la Politique événements et festivals à l'enveloppe 2022, plusieurs événements ayant été annulés en 2021 en raison de la COVID-19, et tel que recommandé par le comité Loisir et Culture lors de la rencontre tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2021-R-AG241

### Financement en vertu de la Politique événements et festivals – Promotion des environnements favorables aux saines habitudes de vie

---

**Considérant** le comité municipalisation de la TSDVG souhaite mettre en œuvre, à l'été 2021, un concours intitulé « Partagez vos bons moments sur la Véloroute »;

**Considérant** que ce projet vise notamment à promouvoir une infrastructure de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** la volonté des membres du comité Loisir et Culture d'élargir ce projet à toutes les infrastructures récréatives et sportives à travers la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que ce concours serait réservé aux résidents de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que ces modifications au projet ont été acceptées par la TDSVG;

**Considérant** les sommes disponibles au Fonds événementiel 2021;

**Considérant** la recommandation des membres du comité Loisir et Culture, à l'occasion de la rencontre tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021, d'autoriser le versement d'une aide financière de 5 000 \$ pour la réalisation de ce projet afin de permettre à la TDSVG d'offrir des prix en lien avec la participation à ce concours;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Table de développement social de La Vallée-de-la-Gatineau, à même les sommes prévues à la Politique événements et festivals en vigueur à la MRC, pour la réalisation d'un projet visant à promouvoir des environnements favorables aux saines habitudes de vie, via un concours s'adressant aux résidents de la Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

## **VARIA POUR INFORMATION**

---

Aucun Varia.

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

---

Une question a préalablement été envoyée au Conseil par Mme Claudine Barette, relativement à une demande d'utilisation du site du kiosque touristique de la MRC situé à Gracefield.

Considérant l'élaboration en cours d'une politique d'utilisation des installations de la MRC, dont les modalités non pas encore été adoptées par le Conseil de la MRC, et la volonté des membres du Conseil de régir l'utilisation de ces installations, la demande présentée doit être refusée.

---

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

**2021-R-AG242**

### **Clôture de la séance**

---

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18h03.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Chantal Lamarche**  
Préfète

---

**Me Véronique Denis**  
Directrice générale  
adjointe et greffière

*Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*